

Objectif zéro déchet

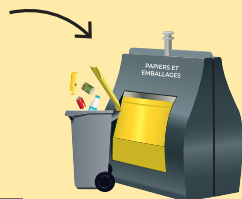
avec l'agglomération

mon **mémo TRI**

édition 2026

PAPIERS ET EMBALLAGES

EN PLASTIQUE, EN MÉTAL ET EN CARTON



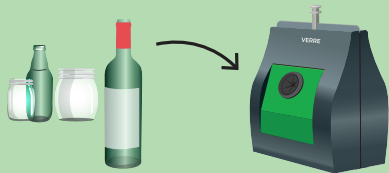
- ✓ bien vider, inutile de laver
- ✗ ne pas imbriquer les emballages
- ✗ ne pas mettre de papier broyé
- ✗ ne pas mettre de papier d'essuie-tout

EN VRAC SANS SAC

VERRE

BOUTEILLES, BOCAUX ET POTS

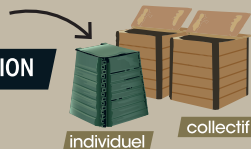
- ✗ ne pas mettre : ampoules et verres brisés, porcelaine, vaisselle (déchèterie)
- ✗ dépôt interdit entre 21h et 7h



DÉCHETS COMPOSTABLES



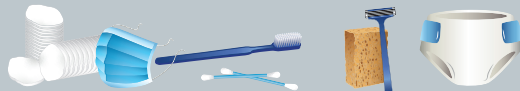
**COMPOSTEUR
MIS À DISPOSITION
GRATUITEMENT**



- ✓ mouchoirs et serviettes en papier, essuie-tout, épluchures, fleurs coupées, feuilles mortes

ORDURES MÉNAGÈRES

TEXTILES SANITAIRES, PETITS OBJETS



DANS UN SAC FERMÉ



- ✓ sacs d'aspirateurs, couches, protections périodiques, litières
- ✗ ne pas mettre : jouets cassés, caisses en plastique, tuyaux d'arrosage... (déchèterie)

Plus d'infos sur vos déchets : 02 97 68 33 81 – dechets@gmvagglo.bzh

• golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

**GOLFE du
MORBIHAN**
VANNES AGGLOMERATION

Objectif zéro déchet

avec l'agglomération

et autres DÉCHETS

DÉPOSEZ VOS OBJETS DIRECTEMENT DANS...

les circuits de reprise, de réemploi ou chez les distributeurs

ARTICLES DE SPORT ET LOISIRS

Dépôt dans les magasins
de sport, dons
à des associations...



DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (D3E)

Magasins d'électroménagers
ou bornes en magasin



PILES

Bacs de collecte dans
les supermarchés,
magasins d'électronique



AMPOULES, NÉONS

Magasins de bricolage,
d'électroménager
ou supermarchés



BRICOLAGE, JARDINAGE

Magasins
de bricolage



AMEUBLEMENT

Ressourceries,
associations,
magasins revendeurs



POTS DE PEINTURE, OUTILLAGE DU PEINTRE

Revendeurs de peinture,
+ d'infos sur REKUPO



TEXTILES USAGÉS

Déposez vos vêtements, linges propres, chaussures liées par paire
et accessoires (sacs, ceintures...) dans les bornes de votre commune.
Même abîmés, ils seront valorisés.

EN SAC FERMÉ



+ d'infos sur



LES CONSIGNES EN DÉCHÈTERIE

- ✓ Pensez à trier vos apports avant de venir en déchèterie
- ✓ Le déchargement des véhicules est assuré par le déposant
- ✓ Dépôt limité à 3 m³/jour et par déchèterie
- ✓ Présentez votre carte d'accès pour les ménages ou votre pass professionnel
- ✓ Les déchets des professionnels ne sont pas autorisés sur tous les sites
- ✓ Merci de respecter les agents d'accueil sur site



LES INTERDITS

- ✗ Ordures ménagères, papiers et emballages
- ✗ Médicaments (pharmacie)
- ✗ Bouteilles de gaz (revendeur)
- ✗ Engins pyrotechniques (magasin d'accastillage)
- ✗ Amiante : contactez l'agglomération
- ✗ Engins roulants (voitures, remorques, pièces détachées...) : contactez une entreprise spécialisée

12 SITES

- Arradon
- Arzon
- Elven
- Île d'Arz
- Île-aux-Moines
- Locmaria-Grand-Champ
- Ploeren
- Sarzeau
- Saint-Avé
- Saint-Gildas-de-Rhuys
- Theix-Noyalo
- Vannes



+ d'infos
et demande
de carte
d'accès

golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh